

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3490

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Autorisation de signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2109 en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations d'aménagement des abords du Centre chorégraphique national (CNN) à Rillieux la Pape dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 1er juillet 2005, a classé les offres et choisi celle de la société SERL pour un montant de 121 203 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le mandat de maîtrise d'ouvrage, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des abords du Centre chorégraphique national à Rillieux la Pape et tous les actes contractuels y afférents avec la société SERL pour un montant de rémunération de 121 203 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 960 pour un montant total de 2 235 000 € en dépenses et 556 000 € en recettes.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,